


2021/0083

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le 
ID : 059-215900358-20210705-20210705_A00086-DE
05 JUL. 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.JOSSET.
ASCONE.

Mmes MERCIER.WAUCHER.CAFFIAU.STALLA.WAUCHEUL.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.

M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absents excusés : Mme BLANDO. M.CHRETIEN.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT.

**Objet : ADHESION DE LA VILLE D'AVESNELLES A L'AGENCE DE
DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA SAMBRE (ADUS).**

Dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), il est désormais possible pour l'Etat et les collectivités territoriales de s'associer aux agences d'urbanisme pour des missions de suivi des évolutions urbaines et ainsi participer à l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement dans le cadre des projets d'agglomération.

Créée en 1974, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre est une association issue de la loi de 1901 intervenant auprès des collectivités, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et bailleurs sociaux de l'Arrondissement Sambre-Avesnois. Elle intervient dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique, du développement social, du génie urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, de la culture et de la communication.

L'ADUS exerce une fonction d'observation et d'analyse des phénomènes urbains et périurbains, offrant ainsi une vision d'ensemble du fonctionnement et du développement du territoire. Elle développe des missions d'ingénierie, de conseil, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et mène des études préalables aux projets d'aménagement ou de développement des communes ou structures intercommunales.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID : 059-215900358-20210620210705_A00086-DE

Suite de la délibération 2021/0083

Considérant l'intérêt pour la ville d'Avesnelles de prendre part au programme partenarial d'activité de l'ADUS, lui permettant de bénéficier d'une assistance technique en matière de développement et d'urbanisme et considérant les conditions d'adhésion des membres :

- Aucune cotisation à ce jour,
- Subvention municipale versée en fonction de l'intérêt porté au programme de travail,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 abstentions,

D'autoriser l'adhésion de la Ville d'Avesnelles à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS),

De désigner Monsieur le Maire pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cette association.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 01 JUIL. 2021

Le Maire,

